

Nombre de membres : 34  
En exercice : 33  
Présents : 26  
Pouvoirs : 3  
Votants : 29

Abstentions : 2  
Exprimés : 27  
Pour : 22  
Contre : 5

N°2024-69

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de réunion Communautaire La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 13 décembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, , Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, André Soury

**Pouvoirs** : Louis Furlaud pouvoir à Jean-Pierre Broussaud, Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Christian Proville pouvoir à Joël Vilard

**Secrétaire de séance** : Sylvie Germond

**Objet : Redevance « Ordures Ménagères » exercice 2025.**

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion de la réunion de la Commission des ordures ménagères en date du 11 décembre 2024, les éléments budgétaires de 2025 ont été présentés.

De ces éléments, il ressort principalement :

- Une augmentation estimée à 4,25 % des frais de gestion du haut de quai des déchetteries soit un montant estimé à 5 500 € avec notamment la mise en place progressive de la péréquation (part péréquée par adhérent à l'habitant de 2,14 €);
- Une hausse des charges diverses de gestion courante pour les contributions au SYDED 87 avec notamment une augmentation de 5 % de la péréquation avec un tarif péréqué à l'habitant de 42,67 € en 2025 en lieu et place des 40,63 € appliqués en 2024 et une hausse de 10 % du coût de transport et de traitement des OMr avec un coût à la tonne des OMr à 165,00 € en 2025 en lieu et place des 150,00 € appliqués en 2024. L'augmentation est estimée à un montant de 61 760 € ;
- Des investissements en déchetterie estimés à 24 000 € pour 2025 à financer en fonctionnement par la CCOL (en dehors de la réhabilitation réglementaire et fonctionnelle des sites).

Plusieurs facteurs expliquent ces hausses qui restent, pour la plupart, très largement indépendantes de la volonté du SYDED comme par exemple une augmentation de la TGAP de 1,00 €/tonne pour l'incinération couplée à une augmentation du tarif de base de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole de 1,00 €/tonne pour la porter à 105,00 €/tonne entrante en 2025.

Aussi, la hausse des carburants pèse très lourdement sur la revalorisation des prix des marchés passés pour la collecte des recyclables et des encombrants combinée à une hausse du tonnage des emballages estimée à 3%. L'augmentation de ces marchés est estimée à 180 000,00 €.

Le tri des recyclables est lui aussi en forte hausse, notamment à cause de l'augmentation du prix à la tonne décidée par la Communauté Urbaine de Limoges Métropole (centre de tri), laquelle augmentation s'élève à 5,00 €/tonne pour le porter à 215,00 €/tonne entrante en 2025 et de 0,50 €/tonne pour le verre pour la porter à 14,00 €/tonne entrante, combinée à la hausse des tonnages pour les emballages de 3% en 2024 en apport volontaire et de 70 % en porte à porte induisant des dépenses en sus de l'ordre de 350 000 €.

D'autres facteurs viennent également s'ajouter :

- Une augmentation du taux de cotisation employeur CNRACL de 4 points et du taux URSSAF maladie d'un point pour un montant global estimé à 107 000,00 €.
- Des dépenses sur la DSP Alvéol et le flux encombrants avec une hausse de la TGAP sur le stockage / enfouissement de 7 €/tonne pour la porter à 65 €/tonne, une révision des prix du contrat de concession de plus de 14,5% par rapport à 2024, un tonnage public estimé à 23 725 tonnes sur le périmètre Evolis23 élargi alors que le tonnage prévisionnel total est de 50 000 avec une ristourne versée par Suez pour les Déchets d'Activités Economiques des privés sur 28 000 tonnes soit un surcoût total de 400 000 €.

Face à toutes ces hausses annoncées, il semble quasiment incontournable que la redevance incitative mise en place sur notre territoire doive également augmenter dans les années à venir.

Afin de ne pas opérer une augmentation trop importante dans les exercices suivants, il pourrait être de bonne gestion que d'augmenter cette redevance dès l'année 2025 dans des proportions limitées.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à la majorité (22 pour ; 2 abstentions : messieurs VIROULET, GRANCOING ; 5 contre : messieurs MAYNARD, CHAMBORD, VIGNERIE, JAYAT, HACHIN) :

- **FIXE** la tarification de la redevance « Ordures Ménagères » pour l'année 2025 en considérant une hausse de la tarification de 3 % et en intégrant le seuil minimum de levée à la part fixe donnant lieu à la grille tarifaire suivante :

#### Part fixe

Foyer 1 personne (avec 8 levées incluses) :	128,54 €
Foyer 2 personnes (avec 12 levées incluses) :	160,97 €
Foyer 3 personnes et plus (avec 12 levées incluses) :	200,35 €
Résidences secondaires (avec 6 levées incluses):	155,80 €
Gîtes (avec 6 levées incluses pour un bac de 120 litres) :	147,06 €
Professionnels et administrations :	
Redevance de base :	75,26 €
Redevance complémentaire par conteneur de 120 litres :	150,52 €
Redevance complémentaire par conteneur de 240 litres :	185,27 €
Redevance complémentaire par conteneur de 660 litres :	298,72 €
Redevance complémentaire pour 1 passage hebdomadaire :	405,25 €
Redevance complémentaire pour 1 passage hebdomadaire en saison estivale (15 juin -15 septembre) :	115,78 €
Redevance complémentaire pour 2 passages par semaine :	578,93 €

#### Seuils minimums de levées :

Le seuil minimum de levées est le nombre minimum de levées annuelles qui seront facturées au redevable, inclus dans la part fixe.

Foyer 1 personne résidence principale :	8 levées
Foyer 2 personnes et foyers 3 personnes et plus résidence principale :	12 levées
Tous foyers résidence secondaire :	6 levées
Gîtes :	6 levées

**Part variable**

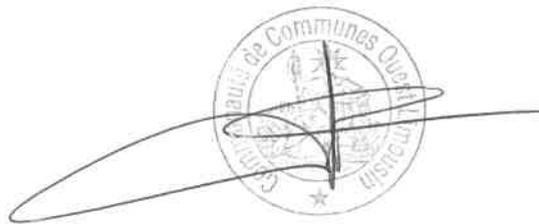
**Part variable (« consommations ») :**

Coût d'une levée (collecte) pour un conteneur de 120 litres :	2,32 €
Coût d'une levée pour un conteneur de 240 litres :	4,64 €
Coût d'une levée pour un conteneur de 660 litres :	11,59 €
Sacs 120 litres prépayés (l'unité) :	2,32 €

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président,

Le Président,



Christophe GEROUARD

